



02149541

Réservé au Moniteur Belge

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de **NEUFCHATEAU**le **09 DEC. 2002**

Réservé au tribunal de commerce

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge

à déposer au greffe accompagnés d'une copie

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/12/2002 - Annexes du Moniteur belge

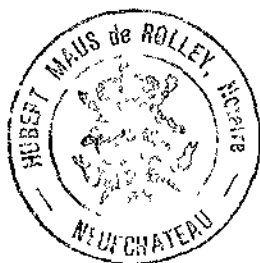
		TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ
1	Inscription	
☐	Registre des groupements européens d'intérêt économique n°	☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des Sociétés n°
☐	Registre des groupement d'intérêt économique n°	☐ Registre des sociétés agricoles n°
☐	Registre des sociétés civiles à forme commerciale n°	
2	Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts) ➤	ARDENNES JARDINS
3	Forme juridique (en entier) ➤	Société anonyme
4	Siège (rue, numéro, code postal, commune) ➤	6840 Neufchâteau, Chaussée de Martelange 10
5	Registre du commerce (siège tribunal + n°) ➤	Neufchâteau, 20.017.
6	Numéro TVA ou numéro Registre National des personnes morales (TVA non assujéti) ➤	TVA, 452.515.886
7	Objet de l'acte ➤	AUGMENTATION DU CAPITAL - CODE DES SOCIÉTÉS - RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'un acte reçu par Maître Hubert MAUS de ROLLEY, Notaire à Neufchâteau, le 17/10/2002, enregistré, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SA ARDENNES JARDINS a : 1 constaté que le capital existant de 1 250 000 anciens francs belges correspond à 30 986,69 € 2. augmenté le capital de la société, à concurrence de 48.338,31 €, pour le porter de 30 986,69 € à 79 325 Euro. La somme de 48 338,31 € a été apportée à la société, à parts égales par chacun des comparants par versement d'au moins ce montant sur le compte BBL portant le numéro 732-0039677-55 ouvert au nom de la société, ainsi qu'en atteste un document bancaire qui demeure annexé audit acte. Le capital sera, comme par le passé, représenté par 100 actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/centième (1/100) de l'avoir social 3 après avoir reçu du Notaire une complète information sur les conséquences et les changements inhérents à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés, confirmé sa volonté d'appliquer les nouvelles dispositions contenues dans ledit Code des Sociétés, et décidé de refondre complètement les statuts de la société, en tenant compte des caractéristiques particulières de la société, de la transformation du capital en Euro et de l'augmentation du capital 4. le numéro postal du siège social est devenu 8
Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur Belge Le texte doit être rédigé sans rature ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe du tribunal de commerce		Signatures + Nom et qualité En fin de texte au cas où l'extrait d'acte comporte plus d'une page
Numéro du cheque ou de l'assignation: 122996 Numéro du compte: 267-0205198-62.		

5 renouvelé les mandats des administrateurs suivants . a Madame Pascalette RIGUELLE, épouse de Monsieur Paul ZELER, domiciliée à 6840 Neufchâteau, Offaing, Haut Fang, 26 , b Madame Magdalena RINGELE, épouse de Monsieur Claude GUIOT, domiciliée à 6840 Neufchâteau, Mon Idée, Chaussée de Martelange, 10. c. Monsieur Louis BRASSEUR, domicilié à 6838 Corbion (commune de Bouillon), rue de la Hâte, 26 d. La S.A.R.L ASSUR SERVICE, à Luxembourg, rue de l'église, 5. En outre Monsieur Louis BRASSEUR a été reconduit dans ses mandats de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur délégué. Tous ces mandats devront être renouvelés lors de l'assemblée générale de mars deux mil huit

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Notaire Hubert MAUS de ROLLEY, à Neufchâteau

Déposés en même temps . une expédition dudit acte (en ce compris l'attestation bancaire) et les statuts coordonnés



H. Maus de Rolley